N° 1612. — 5e Année — CINQ CENTIMES — Dimanche 12 Mars 1899

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, N° 42
TOURCOING, rue Varle, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.

L'abonnement continue sauf avis contraire.

# L'ÉCLAIR
# DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES ..... 0 fr. 50 la ligne
RÉCLAMES ..... 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS ..... 0 fr. 75 —
LOCALES ..... 1 fr. 00 —

Les annonces sont reçues à LILLE, aux bureaux du Journal et à PARIS, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

TÉLÉPHONE

## La Philosophie d'un Procès

Il y a quelques jours, à cette même place, notre rédacteur en chef, M. Georges Robert, dans un article intitulé *Justice*, passait un examen rapide des sentiments qui paraissaient animer les accusés du Panama.

Il disait avec raison que M. Charles de Lesseps semblait obéir à un désir de vengeance contre les hommes au pouvoir et contre la République elle-même qui n'avait pas craint de mettre hardiment, énergiquement, sa poigne vigoureuse au collet de ceux qu'elle considérait comme des criminels.

C'est bien là en effet, l'impression qui se dégage des dépositions des accusés, mais à côté, il y a l'impression de la foule et c'est de celle-là que nous voulons nous occuper aujourd'hui.

Chose à remarquer : chaque fois qu'un scandale éclate et qu'un homme politique soupçonné quelque notoriété est mêlé à l'affaire, le public perplexe d'abord, devient au bout de quelques heures très enclin à croire l'homme politique coupable.

Dans ce scandale qui frappe en haut, il y a généralement des satisfactions pour ceux qui sont en bas.

Un moraliste qui avait étudié avec fruit le cœur humain disait :

« Dans un malheur qui atteint un ami, il y a toujours un certain plaisir pour celui qui l'apprend ».

Or, en ce moment, nous traversons une phase particulièrement mouvementée. Nous voyons depuis plusieurs semaines des hommes jouissant depuis vingt ou trente ans de l'estime publique et qui, subitement, se trouvent sous le coup d'accusations plus ou moins vagues mais de nature toutefois à les rendre suspects aux yeux des gens superficiels.

On croit difficilement aux vertus du voisin. On accepte avec une extrême facilité la révélation plus ou moins contrôlée d'un vice qu'on lui attribue.

Rien ne fait plus vite son chemin en ce monde qu'une calomnie et si les apparences semblent donner quelque fondement à l'accusation, du jour au lendemain le calomnié se transforme en coupable.

C'est certainement à la mobilité de l'esprit public et surtout aux imperfections de l'espèce humaine, qu'il faut attribuer l'étrange spectacle que nous avons sous les yeux. Nous voyons chaque jour prendre au sérieux les appréciations intéressées de certaines feuilles sans couleur définie et qui débitent l'indignation comme un épicier vend du poivre.

Tout ce qui atteint le gouvernement de la République est l'objet d'un serfissage *soigné*. On exhibe la chose comme un joyau de prix. La boue devient pierre fine... l'ordure se transforme en diamant et s'étale triomphalement en caractères *gras* à la place la plus apparente des feuilles bien pensantes.

On écoute les dépositions de M. Charles de Lesseps avec la foi d'un dévot écoutant la lecture d'une page des évangiles. On croit aveuglement tout ce qu'il dit et certains bons apôtres se voilent la *face avec des airs de pudeur outragée* qui feraient tordre de rire un père prôtes du collège des jésuites.

On sait que ces derniers se connaissent en grimaces).

Il nous semble qu'il y aurait lieu de réagir contre cet emballement.

L'affaire du Panama — comme la plupart des affaires financières à grand lancement — a des dessous plus ou moins bizarres, le fait est évident.

Tous ceux qui ont trempé dans la combinaison ont eu tort puisque l'affaire était mauvaise, mais il ne s'en suit pas nécessairement que tous soient des fripouilles.

Il y a une sélection à faire dans cette agglomération de gens compromis.

On entend en ce moment à la Cour d'assises, des témoignages de députés porteurs de noms tout-à-fait inconnus et qui sont accusés d'avoir reçu des pots de vin de 20.000 francs.

Les journaux intéressés montrent du bout de la plume les accusés et disent : Encore une canaille !

Eh bien ! si ceux-là sont des canailles, il faut convenir que les administrateurs du Panama sont de fiers imbéciles.

*Comment ! ils ont donné* 20.000 *fr.* à M. Gobron? Ah ! ça, où prenez-vous Gobron? Qu'est-ce que c'est que ça Gobron ?

— Gobron, répondra-t-on, connaît pas ! Ça n'empêche pas que c'est une rude canaille ; il a reçu 20.000 fr.

Admettons le fait, mais pourquoi Gobron a-t-il reçu cette somme ? Quelle part d'influence représente-t-il au Parlement ? De quel poids pèse-t-il dans les destinées du pays ?

Si Gobron vaut vingt mille francs, — M. de Freycinet vaut au moins vingt millions. —

Et vraiment, nous demandons quel intérêt la Compagnie de Panama aurait pu trouver à acheter à coups de billets de mille, un homme qui, en tant que député jouit d'une notoriété étroitement cerclée dans les limites de son arrondissement.

Il y a des *énormités* dans les accusations formulées par les partis politiques intéressés. Dans le procès du Panama, chacun découvre ce qu'il veut y voir. Les esprits hostiles aperçoivent partout des fraudes, des concussions, des escroqueries, des pots-de-vin, des vols et le reste, mais tout ce qui peut être une atténuation semble suspect.

Quand un romancier annonce un roman de cape et d'épée, il doit à ses lecteurs de faire entendre le cliquetis des lames d'acier d'un bout à l'autre du livre. Son livre doit être une succession de duels ou sans cela le lecteur est déçu.

Il en est de même d'une affaire à scandales multiples.

Les scandales doivent se succéder sans relâche et tout ce qui semble en entraver la série enlève de l'intérêt à l'action générale *de l'affaire et ennuie le lecteur.*

Plus il y a de criminels, plus le public s'amuse.

Si jamais l'innocence des présumés coupables venait à éclater, quelle déception pour la galerie.

Et voilà pourtant la raison du succès des feuilles à scandales, — l'explication de la vogue de certaines feuilles parisiennes qui exploitent à la grande joie d'un public avide de nouvelles sensationnelles, les bas-fonds d'un procès dont on ne veut voir que le côté fangeux.

Nous n'excusons pas les coupables, mais nous regrettons de voir tous les accusés traités d'avance comme des condamnés.

Nous déplorons surtout l'accueil facile fait à toutes les dépositions revêtant un caractère accusateur.

On n'attache point d'importance aux *témoignages* apportant une atténuation favorable aux hommes politiques compromis. On éprouve vaguement la sensation d'un regret lorsqu'un scandale signalé est reconnu faux.

Et la moralité de ce procès a été écrite il y a longtemps par le profond observateur qui disait :

« Si quelqu'un m'accusait d'avoir volé les tours de Notre-Dame, je commencerais par prendre la fuite. »

E. LAGRILLIÈRE-BEAUCLERC.

## NOS DÉPÊCHES

*Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing*

### SÉNAT

AVANT LA SÉANCE

Paris, 10 mars.

On est, dans les couloirs, bien loin de tout ce qui *se passe en séance et tout au procès du Panama.*

On parcourt furieusement les compte rendus publiés sur le procès ou commente les interrogatoires. On n'est pas encore délivré des inquiétudes auxquelles donnent lieu les incidents possibles de la suite des audiences.

La curiosité est surtout éveillée par les déclarations importantes annoncées de MM. Clémenceau et autres hommes politiques en vue.

Les jours d'angoisse ne sont pas finis.

LA SÉANCE

La séance est ouverte sous la présidence de M. Jules Favre.

M. le Président annonce au Sénat la mort de M. Bernard Simiot, du Lot-et-Cher. Il trace sa vie publique, fait l'éloge de la fermeté de ses convictions républicaines et se fait l'interprète des regrets du Sénat. (Applaudissements sur toutes les bancs)

M. Gerault (Cher), dépose une proposition de loi relative à la réglementation et à l'estimation du travail forcier.

### La nationalité

On aborde la première délibération du projet de loi portant modification de l'article 9 du code civil relativement aux déclarations à affectuer en vue d'acquérir ou de décliner la nationalité fra-çaise.

M. Thézard déclare qu'il a des scrupules à accepter une modification restrictive du code civil.

Depuis 1804, les articles 9 et 10 du code civil ont été universellement approuvés et, si une inadéquance s'est produite, c'est dans le sens de l'extension.

Il dépose un contre-projet qui, tout en donnant les garanties nécessaires maintient les principes de 1804.

Ce contre-projet est repoussé.

Le projet de loi est adopté.

Le Sénat passera à une deuxième délibération.

### INTERPELLATION

**sur les accusations contre les membres du Parlement**

M. Isaac. — J'ai l'honneur de déposer sur le bureau du Sénat une demande d'interpellation sur la situation faite à certains membres du Parlement par la procédure criminelle du Panama (Mouvement). Mon nom, d'après certains journaux, s'est trouvé sur la liste de M. Arton. Je crois désirer que je n'ai rien à faire avec ce rapport avec ce personnage. Je désire que la discussion ait lieu le plus tôt possible pour que la lumière soit faite (Sensations).

M. Bourgeois, garde des sceaux. — Je comprends l'impatience de M. Isaac. Le sénat sur ordres du Sénat aussitôt que l'arrêt de la cour d'assises aura été rendu.

### Outrages aux mœurs

M. Bérenger. — Je dois signaler au président du conseil et à M. le Garde des sceaux la persistance des outrages aux mœurs.

Je désire d'accord avec les deux ministres traiter cette question mardi prochain.

### L'assistance médicale gratuite

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi sur l'assistance médicale gratuite.

M. Roussel, rapporteur, fait l'historique et expose l'économie du projet.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

La séance est levée à 5 h. 15.

APRÈS LA SÉANCE

A l'issue de la séance, M. Isaac, très entouré, a bien voulu nous fournir les renseignements suivants sur son interpellation.

« Il y a déjà plusieurs jours, nous a-t-il dit, que je voulais développer cette interpellation, mais j'ai préféré attendre que le procès de corruption soit fini.

Il y a un grand intérêt politique à ce que la lumière soit faite.

Quant à moi, ma conscience ne me reproche rien.

Si des offres m'avaient été faites, j'aurais dénoncé leur auteur à la justice.

Le débat promet d'être passionnant.

### Le Régime des Boissons

On a distribué aujourd'hui aux sénateurs le texte de la proposition de M. Bizouil sur la réforme du régime des boissons.

Cette proposition comprend 50 articles.

Elle fixe à 5 fr. le droit sur l'hectolitre — volume pour les vins, à 1 fr. le droit sur le cidre, à 170 fr. le droit sur l'hectolitre d'alcool pur.

Elle supprime les droits d'octroi sur les vins, cidres, poirés et hydromels dans les villes dépourvues d'octroi.

Dans les villes pourvues d'octroi, le droit d'entrée varie pour la vin de 50 centimes à 2 francs et pour les boissons hygiéniques de 25 centimes à 1 franc.

Le droit sur les alcools varie de 8 à 80 fr.

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 10 mars

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Casimir Périer.

La Chambre adopte, après urgence déclarée, une proposition de loi de M. Lebon, rendant applicable aux étrangers en matière commerciale l'art. 165 du Code de procédure civile relatif à la caution *judicatum solvi.*

### LES CAISSES D'ÉPARGNE

La paragraphe 1er de l'amendement proposé mardi par M. Bardoux, tendant à autoriser les caisses d'épargne à prêter des rentes inaliénables lorsqu'elles devront servir à constituer une dot, est adopté, ainsi que l'article 2.

La Chambre reprend la discussion de l'art. de 4.

M. Sarrien, président de la commission. — La commission et le gouvernement ont adopté pour l'article 4, une rédaction d'après laquelle le maximum sera réduit à 1500 fr. pour les nouveaux déposants et à 2000 fr. pour les anciens.

M. Burdeau. — Cette rédaction est ambiguë. Un déposant qui aura retiré 1500 fr. au commencement de l'année ne pourra plus rien déposer pendant l'année. Les petits commerçants seront obligés de renoncer aux caisses d'épargne. Il faudra rembourser plus d'un millard d'un seul coup.

M. Sarrien. — La caisse d'épargne doit être réservée à l'usage, à quiconque cherche à se constituer un petit capital.

M. Siegfried, ministre du commerce. — Le paragraphe 3 est clair. Les mouvements de fonds peuvent être opérés à condition que le maximum ne dépasse jamais 1500 fr.

M. Jourde. — La théorie de la commission ne gênera pas les commerçants, mais la petite épargne.

Le paragraphe 1er de l'article 4, fixant le maximum à 2,000 fr. — est adopté à mains levées.

Le 2 paragraphe disant que « le montant des dépôts atteignant 2,000 fr., au moment de la promulgation de la loi, seront diminués de 100 fr. par an, jusqu'à concurrence de 1,500 francs à partir du 1er janvier prochain » est adopté par 268 voix contre 127 sur 516 votants.

Le paragraphe 3, disant que le maximum des versements sera de 300 fr. par quinzaine, est adopté par 268 voix contre 220 sur 423 votants.

La Chambre adopte le paragraphe 4, disant que la moitié total des versements effectués dans la même année ne peut, en aucun cas, excéder 1,500 francs.

*L'article 4 est adopté.*

L'art. 5 concerne la variabilité du taux de l'intérêt à verser aux caisses d'épargne par la caisse des dépôts et consignations. Adopté.

L'art. 6 est relatif à la création d'un fonds de réserve. M. Tirard, sur cet article, vient réserver la responsabilité de l'Etat que semblerait engager un paragraphe ayant trait aux insuffisances des caisses d'épargne. Le gouvernement donnera ses explications ultérieurement.

L'article est réservé.

La Chambre adopte successivement les articles 7, 8, 9.

M. Piou a la parole sur l'article 10. L'orateur dit que l'article 10 a le mérite de simplifier l'application de la théorie du libre emploi des fonds. Il critique les placements en rente et trouve que les caisses d'épargne ne doivent pas devenir des caisses de placement.

M. Aynard et Tirard soutiennent la rédaction de la commission. M. Bardeau critique.

L'amendement Piou est repoussé par 327 contre 178. La modification proposée par M. Bardeau est adoptée. L'article 10 est adopté.

La séance levée à 6 h. Ira est renvoyée à demain à 2 heures.

## LE PROCÈS
### en corruption
DEVANT LA
### COUR D'ASSISES DE LA SEINE

### L'AUDIENCE

**Audition des témoins**

L'audience est ouverte à midi 5.

Le greffier procède à l'appel des témoins.

Cette opération terminée, M. la président fait entrer le premier témoin, M. Flory, expert.

**Déposition de M. Flory**

M. Flory donne des explications sur la comptabilité de la Compagnie du Panama :

La compagnie a eu entre les mains 1,494 millions, on sait de quelle diverses façons ces fonds ont été employés : cinq cent cinquante-neuf millions environ ont été affectés aux travaux ; les dépenses d'émission en sont élevées à cent cinq millions.

J'ai constaté qu'on avait distribué à M. Lévy Crémieux la somme de quatre millions et à M. de Reinach plus de sept millions.

J'ai su aussi par des lettres anonymes que M. de Lesseps a été amené à faire des révélations sur les véritables bénéficiaires.

**Intervention de Me Barboux**

A ce moment, Me Barboux se lève et pose cette question :

Les avantages spéciaux dont jouissait M. de Lesseps, n'étaient-ils pas prévus par les statuts ?

Oui, répond M. Flory.

Me Barboux. — Le témoin ne se trompe-t-il pas en disant que M. de Lesseps avait 25,000 fr. de traitement?

M. de Lesseps. — Il y avait 25.000 fr. pour M. Fontane et moi.

M. Flory. — C'est possible, en effet.

Me Barboux. — M. Flory a critiqué les frais de l'émission ; ces frais ont-ils dépassé la mesure ordinaire?

M. Flory. — Il y avait autre chose que les frais proprement dits.

Me Barboux. — Quels concours ces avances avaient-elles pour but de préparer, puisque M. l'expert a parlé de concours ?

M. Flory — J'avais voulu parler d'Oberdorffer, que j'ai dû faire entrer.

Me Barboux — M. l'expert a-t-il bien sûr que les sommes à la disposition de la Compagnie se montaient à 1434 millions ?

M Flory — Soixante millions n'ont pas été versés, puisque l'émission partie de la dernière émission d'obligations.

M. le président — En résumé, quelle est la situation actuelle ?

M. Flory — L'actif réalisable pourrait s'élever à 300 millions.

**M. Robert Thierrée**

M. le président. — C'est donc vos bureaux qu'ont été saisis les talons de chèques, veuillez vous expliquer sur ce point.

R. — Je suis à bien ou lieu dans notre banque; elle a été motivée par la présence, dans nos archives, de chèques distribués par M. de Reinach.

D. — Comment avaient été établis ces chèques ?

R. — Le 17 ou le 18 juillet, M. Propper m'avisa que M. de Reinach me demanderait la somme de 3,000,000 de francs. A trois heures M. de Reinach vint me demander de prendre mon carnet de chèques et de venir avec lui, puis il me demanda de prendre les chèques, puis se ravisant, il me dit : « Donnez, je ferai plus vite. »

Le surlendemain il demanda deux chèques de 1,500,000, puis deux et trois jours après, le solde.

D. C'est lui qui a mis les initiales sur les talons?

R. Oui sur les talons des vingt-six chèques qu'il a établis lui-même, mais non sur ceux établis par moi.

Lorsque la Banque m'a rendu ses chèques, M. de Reinach me les a réclamés ; je lui en ai remis les copies sur papier écolier.

**M. Antony Thierrée**

Ce témoin est le chef de la banque Thierrée. Il était, dit-il, absent de Paris quand Reinach a demandé à sa maison la monnaie du mandat de trois millions, monnaie qui a été faite en chèques de diverses valeurs.

Il rappelle dans quelles conditions les chèques ont été individuellement établis, à la suite de l'impulsion de la commission d'enquête, et comment il a insisté pour ne pas prendre les chèques ; il ajoute qu'il a cru, en cela, avoir le droit de refuser la communication, qui n'était pas requise dans les formes voulues par la loi.

**M. Propper**

J'ai reçu le 17 juillet 1892 de M. Reinach un chèque de trois millions sur la banque de France, que j'ai porté à la Banque. Le lendemain M. de Reinach est venu me demander la somme le chèque qu'il n'avait remis la veille : c'est tout ce que je sais.

**M. Monchicourt**

Le liquidateur de la Compagnie semble fortement engagé dans l'affaire ; il ne répond pas à l'appel de son nom. Il a envoyé un certificat de médecin, attestant qu'il est atteint d'une bronchite qui l'empêche de se rendre à la Cour d'assises.

Sur les conclusions conformes de l'avocat général, la Cour l'excuse et passe au témoin suivant.

**M. Rondeleux**

Ce témoin, ancien député, dépose sur le changement d'attitude de M. Sans-Leroy dans la commission parlementaire, lors du vote relatif à la Compagnie de Panama :

En 1888, j'étais membre de la commission chargée d'examiner le projet de loi tendant à autoriser l'émission de la Compagnie de Panama.

Dans le bureau dont je faisais partie, j'ai combattu le projet de loi.

Dans la première séance, il y avait six membres défavorables et cinq favorables.

On entendit ensuite les représentants de la Compagnie de Panama et diverses autres personnes parmi lesquelles M. Dingler-Gilbert, passant.

Après ces auditions, on nomma une commission de tous les commissaires du budget, M. Sans-Leroy en fut, en effet, le seul nommé rapporteur par cinq voix contre cinq.

C'était à la veille des vacances de Pâques. Pendant les vacances je préparai mon rapport, le faisant sentir de fâcheux de prêter et de mauvaises suites de ses nouvelles.

Les vacances finies, je lus mon rapport à la commission, mais au lieu de le discuter, j'ai changé d'opinion. Il avait été dit que j'avais mon rapport en mauvaise disposition ; qu'il avait été plus près le question et qu'il était impossible d'adopter les conclusions de mon rapport.

Je dis à M. Sans-Leroy, lorsqu'il a été invité à donner son avis ?

R. Je le sais exactement encore s'il était rangé parmi les membres favorables.

D. C'est le 25 avril qu'il manifeste une opinion contraire ?

R. C'est dans la première séance tenue après les vacances.

D. N'y a-t-il pas eu un incident ?

R. Oui, il y a eu une discussion assez vive entre lui et un autre membre.

D. Vous avant, — M. l'avocat général dit que vous dans la séance du 21 avril que M. Sans-Leroy a modifié son vote, après un entretien qu'il aurait eu avec Arnaud qui l'avait amené à changer d'opinion.

Je demande à M. Rondeleux s'il est exact qu'avant le 21 avril, M. Sans-Leroy avait exprimé son idée de ne pas voter contre le projet.

R. Ce serait possible.

D. Le 21 avril, M. Sans-Leroy a-t-il quitté la salle des séances ?

R. Je ne me souviens pas.

Me Danet donne lecture du compte-rendu du procès-verbal de la séance du 19 avril, dont il résulte que M. Sans-Leroy, dans cette séance, a critiqué et rejeté les termes du rapport qu'il qualifiait de réquisitoire contre la compagnie.

Dans cette même séance, M. Sans-Leroy a déclaré que la conversation qu'il avait eue depuis la nomination du rapporteur, avait modifié son avis et qu'il ne pouvait plus voter les conclusions du rapport.

**M. Salis**

M. Salis, député de l'Hérault, qui faisait également partie de la commission du Panama, s'explique à son tour sur la volte-face de Sans-Leroy :

M. Félix Faure et moi, nous lui fîmes quelques courtoises observations. Il nous répondit qu'il avait remarqué que le bruit courait que l'on avait surtout les coulisses des agents de la Compagnie qui enlevaient de corruption. Ce dépositaire, dit-il, avait changé d'opinion pouvait être mal informé.

Il y eut ensuite une violente altercation entre MM. Charaudeau et Sans-Leroy. Le dernier, qui avait la Chambre, nous fîmes battre à une grande majorité.

La majorité était tellement décidée à voter le rapport le Panama qu'elle accueillit les députés honnêtes, soit de droite, soit de gauche, par des murmures et des cris tellement violents qu'il en fut

---

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 9

## TANTE BERCEUSE

— Elle était fière.

— Du reste, l'avais pour elle une bonne et solide affection, et je ne crois pas jamais lui avoir fait de peine, de mon plein gré.

— Enfin, mon père, je suis jeune, vigoureux, actif, je n'ai pas besoin de fortune. Et, comme, d'autre part, je n'en apporterais pas dans mon mariage, j'estime que je n'ai pas droit d'en exiger de ma femme.

— Et l'on vous aviss ?

— Oui.

— Eh bien! comme nous ne serons jamais d'accord, n'en parlons plus.

— Vous maintenez votre refus ?

— Tant que je vivrai. Je veux te marier sans mon consentement. Tu n'as qu'à m'envoyer des sommations. Pourtant, j'espère que tu m'épargneras ce chagrin. Je ne sens rien faible depuis quelque temps. Ce serait le dernier coup. Ça m'achèverait.

— Mon père, si vous saviez combien je t'aime!

— Il faut bien que tu l'aimes pour avoir *songé à faire* une pareille sottise. Heureusement, je suis là !...

*Ce fut son dernier mot.* Julien essaya vainement de le fléchir.

Le vieux, d'un effort pénible, s'était retourné vers le mur de la muraille et manifesta l'intention de dormir.

Et il en fut de même les jours suivants.

Julien ne pouvait laisser M. de Lespérat sans réponse. Il devait l'instruire de l'énergique résistance de son père. Qu'allait faire le jeune homme ? A quoi devait-il se résoudre ? A vrai dire, il n'en savait rien encore. Il flottait entre deux résolutions impossibles à prendre.

D'une part, il ne renonçait pas à Germaine pour laquelle, ainsi qu'il arrive, son amour grandissait de tous les obstacles rencontrés. Et d'autre part, il ne pouvait passer outre à la volonté du malade, dont l'extrême faiblesse lui faisait pitié.

Mais son devoir était d'instruire M. de Lespérat de ses hésitations.

Il se rendit à Chantepleure.

Le baron comprit vite :

— Vous voyez que j'avais raison de vous prévenir... N'en parlons plus, mon cher Julien.

— Mais il ne m'est pas si facile que vous le croyez d'en prendre mon parti. J'aime Germaine de tout mon cœur.

— Et l'ennui, c'est que Germaine vous aime. Les hommes trouvent toujours, sinon à se consoler tout de suite, du moins à se distraire, tandis que les femmes...

— Voudriez-vous faire ignorer à Mlle de Lespérat les obstacles que je rencontre auprès de mon père ?

— Dans qu'i but?

— Je n'ai pas perdu tout espoir.

— Nous attendrons. Ma fille n'est pas pressée. Et nous non plus.

— Et vous me permettrez de revenir à Chantepleure ?

— Tous les jours, si cela vous fait plaisir, mon cher enfant.

M. de Lespérat, selon qu'il était convenu, ne dit rien à Germaine. La jeune fille ne conçut aucun doute.

Cependant Julien pressait son père de revenir sur sa décision, et cela, du reste, vainement.

Le jeune homme eût pu batailler, s'il s'était trouvé aux prises avec l'opiniâtreté d'un homme bien portant. Mais que pouvait-il contre un malade ? Son père s'était toujours montré bon pour lui. Jamais de querelles, jamais de reproches, jamais de brusqueries. C'était la première peine qu'il lui causait.

Cette situation se prolongea pendant une partie de l'hiver.

Germaine ne s'étonna point, dès le début, de voir que Julien, tout en continuant de l'aimer et de lui en donner, presque tous les jours, les preuves les plus délicates, ne parlait pas de mariage.

Enfin, il fallut bien qu'elle en marquât quelque surprise.

Elle s'en prit à son père et à sa mère.

Ceux-ci jugèrent alors qu'ils ne pouvaient cacher plus longtemps la vérité.

— Julien a promis de faire ces jours-ci une dernière et suprême tentative auprès de M. Grandier.

Germaine écoutait, tout en larmes.

— Et si cette tentative échoue ?

— Il nous rendra notre parole et reprendra sa liberté.

— Mais je l'aime, moi, je l'aime!

— Hélas! ma pauvre enfant, nous n'y pouvons rien. Ce serait cruel de souhaiter la mort de M. Grandier... et pourtant, cette mort seule peut rendre possible ton mariage...

— N'y a-t-il vraiment aucun moyen ?

Le bonhomme est inflexible... Et Julien ne veut pas contrarier les siens. Pourquoi ne lui conseillerait-il pas une dot sur sa fortune ?

Voilà, mot pour mot, ce qu'a dit mon père. Il y a, de cela, cinq ou six jours. Je l'ai, de nouveau, supplié depuis lors. Il a haussé les épaules, impatienté, et s'est entêté dans un silence absolu.

Lespérat regardait sa femme.

— Il y a une idée, là-dedans, dit-il. Elle n'était venue. Veux-tu que nous en causions un peu?...

Et le baron et la baronne descendirent pendant que Julien tentait, par ses douces paroles, par ses tendres protestations, de consoler Germaine éplorée.

Lespérat et sa femme se parlèrent à voix ouvert :

— Vois-tu, Louise, dès lors ma tre de forges, il ne faut pas que nous nous fassions des illusions. Ce mariage est, à tout bien considérer, une chance pour Germaine. Tu me dras qu'elle est jolie, instruite, intelligente, et qu'une fille intelligente, instruite et jolie trouve toujours à se marier. Dans les romans, peut-être, mais dans la vie réelle, pas souvent lorsqu'il n'y a pas quelque dot, pour fa re valoir ces précieuses qualités. A Paris, mon Dieu, la chose serait peut-être possible. Mais nous ne sommes pas à Paris. Nous

A la mort du vieillard, tous les débris de la fortune, ramassés en un seul faisceau, constituerait avec peine un héritage d'une centaine de mille francs. C'était peu, pour l'ambition remuante et les grands projets de bouleversements qui nourrissait le baron.

— Que vous a dit votre père, monsieur Grandier? interrogeait Lespérat.

— Il m'a dit, avec un regard de reproche dont j'ai été très troublé : « Mon fils, je désire que tu ne laisses mourir tranquille. Je n'en ai plus pour bien longtemps. Après que tu m'aura conduit au cimetière, tu feras ce que tu voudras. Mais tant que je vivrai, je refuserai. Tes instances me fat quelquefois, je l'assure. Elles abrègent ma vie... Mais puisque tu tiens tant à ce mariage, puisque cette jeune fille tienta être ta femme, rien de plus facile, à mon avis, que d'arranger la chose tout de suite... La tante est riche... Elle aime sa nièce. Pourquoi ne lui const tuera-t-elle pas une dot sur sa fortune ? »

Voilà, mot pour mot, ce qu'a dit mon père. Il y a, de cela, cinq ou six jours. Je l'ai, de nouveau, supplié depuis lors. Il a haussé les épaules, impatienté, et s'est entêté dans un silence absolu.

Lespérat regardait sa femme.

— Il y a une idée, là-dedans, dit-il. Elle n'était venue. Veux-tu que nous en causions un peu?...

Et le baron et la baronne descendirent pendant que Julien tentait, par ses douces paroles, par ses tendres protestations, de consoler Germaine éplorée.

Lespérat et sa femme se parlèrent à voix ouvert :

— Vois-tu, Louise, dès lors ma tre de forges, il ne faut pas que nous nous fassions des illusions. Ce mariage est, à tout bien considérer, une chance pour Germaine. Tu me dras qu'elle est jolie, instruite, intelligente, et qu'une fille intelligente, instruite et jolie trouve toujours à se marier. Dans les romans, peut-être, mais dans la vie réelle, pas souvent lorsqu'il n'y a pas quelque dot, pour fa re valoir ces précieuses qualités. A Paris, mon Dieu, la chose serait peut-être possible. Mais nous ne sommes pas à Paris. Nous

sommes dans un trou, ici, dans une solitude complète. Nous ne voyons personne. Autant l'Afrique exotique. Dans ces conditions, puisque cette affaire se présente, si peu brillante qu'elle soit, j'estime qu'il faut tout remuer pour qu'elle ne nous échappe pas.

— C'est mon avis. Les filles sans dot se marient difficlement.

— Et que dis-tu de l'idée du père Grandier ?

— Valérie refusera. Rien ne m'ôtera de l'esprit qu'elle aimait Julien. Favoriser son mariage avec une rivale, ce serait trop bête...

— Elle est si bonne!

— Dans tous les cas, on peut essayer.

— Oui, nous essayerons... seulement...

— A quoi pensez-tu ?

— Je pense que si Valérie consent à faire à Germaine une dot de cent mille francs, par exemple, notre fille, dès lors, devient un parti fort convenable, et que, dès lors, notre ambition très légitime peut aspirer à quelque chose de mieux que Julien Grandier...

— Tu comptes sans l'amour de Germaine...

— Le crois-tu bien profond, cet amour? Valérie est rusée, et d'autre part, elle connaît nos connaissons, crois-tu qu'elle puisse aimer au point d'en souffrir?... Enfin, je ne t'en pas contrariter... Et si Valérie veut faire cadeau d'une centaine de mille francs, le mariage aura lieu.

Cette détermination prise, Germaine en fut prévenue. Elle trouva cela très naturelle. Puisque sa tante était r che et puisqu'elle ne songeait pas à se marier, pourquo n'eût-elle pas fait servir sa fortune au bonheur de sa nièce ?

A partir de ce jour il y eut, sans autre entente, une lente préparation qui avait pour but de ne point trop surprendre Valérie par l'énormité du sacrifice.

Ce fut une comédie jouée avec une absence naïve de scrupules et à laquelle, excepté Julien, tout le monde prêta gai.

Germaine, jusqu'alors, avait été très gaie, dans l'attente du bonheur de son mariage avec l'homme qu'elle aimait. Elle devint tout à coup préoccupée. Mais, chose singulière, elle était d'autant plus triste, son visage était plus fatigué, son yeux cernés plus rouges, que Valérie pouvait le voir, tel quand elle se savait aimé observer par en bonne tante, son accablement devenait très grand. Elle baissait la tête dans ses deux mains, le mouchoir aux yeux, et elle pleurait silencieusement, pendant que des sanglots qu'elle devait comprimer avec beaucoup de peine, semblaient vouloir briser la finesse élégante de son petite taille, et montaient sur ses lèvres.

Son amour pour Julien, si vif qu'il fut, en dépit de ses apparences, complète, n'empêchait point Valérie d'aimer sa nièce.

Son cœur se serrait de la voir ainsi.

Elle s'approchait d'elle, lui caressait les cheveux, disait :

— Chérie! ma Germaine! qu'est-ce donc? Pourquoi pleures-tu? n'as-tu pas tout ce qu'il faut pour être heureuse ?

Les larmes de la pauvrette redoublaient.

Elle répondait, en essuyant ses yeux :

— Je n'ai rien, tante, je n'ai rien!

Et pour qui savait l'autre, quelque chose plus vraies et profondes douleurs étaient la solitude, elle s'enfuyait...

Valérie en restait très inquiète.

D'autre part, la tante n'était pas sans remarquer également, chez M. de Lespérat et chez Louise, de graves soucis. Toutes les fois qu'elle pénétrait au salon, si vite, il y avait conversation avant son entrée, ou de silence soudain.

Valérie n'était pas avengle. Elle voyait que le baron dissimulait mal un souci, et que Louise s'essuyait furtivement les yeux.

Un malheur planait sur cette maison. Et on le lui cachait. Pourquoi? Elle ne savait pas et ne savait pas ce qui pouvait être de bon ou de mauvais jusqu'à ce jour.

Elle s'informa auprès de la bonne :

— Qu'est-ce donc, sonnette? Vous savez ce qu'on a plus le temps de vous parler. Vous dansez à la moindre affection... Ça vous fait du bien?

— Ma rise.

(*A suivre*) JULIEN MARY.